



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau de la formation continue et du
développement des compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2018-580
30/07/2018

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/09/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation interministérielle de formateurs internes "RAEP" : appel à candidature.

Destinataires d'exécution

DRAAF / DAAF
DDT(M) / DD(CS)PP
Administration centrale
EPLEFPA
Etablissements d'enseignement supérieur du MAA

Résumé : La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) met en place une formation interministérielle de formateurs internes à la préparation aux épreuves s'appuyant sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). La présente note de service précise les modalités de recrutement des formateurs avec un retour des candidatures attendu par la DGAFP pour le 28 septembre 2018.

Textes de référence : Note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 04/01/2017 relative aux formateurs participants à des activités de formation à titre d'activité accessoire pour le compte du ministère chargé de l'agriculture.

I. OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION « FORMATEURS INTERNES RAEP »

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) propose aux ministères la mise en place d'une action relative à l'animation de formation aux épreuves orales des examens et concours. Il s'agit de former des formateurs internes pour l'animation de formations d'accompagnement des candidats à la rédaction du dossier dit de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et à la préparation aux épreuves orales.

L'objectif est de constituer un vivier ministériel de formateurs internes RAEP qui, dans un premier temps, animeront des formations mises en place par leur ministère. Dans un second temps, ce vivier a vocation à devenir un réseau interministériel de formateurs internes RAEP.

La formation dure 2 jours. Elle est mise en œuvre par l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) à la demande de la DGAFP (voir annexe 3 : cahier des charges de la formation des formateurs internes RAEP).

Deux sessions de formation sont actuellement prévues :

† **29-30 novembre et 11-12 décembre 2018 à Paris.**

D'autres sessions seront proposées au cours de l'année 2019 au regard de la volumétrie des inscrits. En amont des formations en présentiel, des ressources pédagogiques en « e-learning » seront également mises à disposition des stagiaires via la plateforme Internet de l'IGPDE.

L'inscription à cette formation est gratuite. Les frais de séjour et de déplacement sont à la charge des structures des agents concernés.

II. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation est le suivant (voir également en annexe 3 le cahier des charges de la formation interministérielle des formateurs internes RAEP :

- † Apports théoriques et pratiques sur le rôle de formateur et les compétences requises pour animer une action de formation notamment pour la formation à l'oral d'une épreuve de concours ;
- † Apports théoriques et pratiques sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- † Rappel des fondamentaux du dossier RAEP et contextualisation en fonction des environnements professionnels ; guide de remplissage du dossier RAEP ;
- † Les méthodes d'accompagnement à l'oral à partir du dossier RAEP ;
- † Organisation des oraux fictifs et leur évaluation ;
- † Les méthodes d'évaluation de la formation : évaluation en présentiel à la fin de la formation et évaluation différée.

III. APPEL A CANDIDATURE

La formation, objet de la présente note de service, est ouverte aux agents de catégorie A et B, ayant si possible, l'expérience d'un passage à l'oral d'un examen ou concours sur la base d'un dossier RAEP et, le cas échéant, ayant déjà accompagné des collègues à la rédaction et à la complétude du dossier RAEP,

L'activité des formateurs internes RAEP du MAA est encadrée par la note SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 04/01/2017. Le taux de rémunération relatif à la formation objet de la présente note est fixé à hauteur de 25 €/heure.

III.1 – Diffusion de l'appel à candidature

Il est demandé aux délégations régionales à la formation continue (DRFC) de veiller à la bonne diffusion de l'information relative la mise en place de ce dispositif auprès des agents du MAA dans leur région. Les DRFC utiliseront les outils habituellement mobilisés pour informer les agents sur l'offre de formation nationale et/ou régionale.

III.2 – Recueil des candidatures et sélection des formateurs

Les agents devront transmettre leur fiche de demande d'inscription au DRFC de leur région.

Les DRFC effectueront une première sélection au regard des critères mentionnés à l'article III de la présente note et des profils recherchés.

La liste des candidatures retenues (annexe 1), accompagnée des fiches de candidatures (annexe 2) concernées, devra être transmise par les DRFC à la DGAFP, avec copie de l'envoi au BFCDC, **au plus tard le 28 septembre 2018**, à l'adresse suivante :

latifa.benabou-lucido@finances.gouv.fr

In fine, la DGAFP effectuera une ultime sélection des dossiers qui lui auront été transmis afin de maintenir un équilibre entre les employeurs des agents concernés.

L'Adjointe au chef du service des ressources humaines

Laurence VENET-LOPEZ

Ministère	Nom et prénom du candidat	Année de naissance	Catégorie	Statut	Fonction actuelle	Date d'installation sur le poste	Téléphone

Adresse électronique	Service d'affectation	Nom et prénom du responsable hiérarchique	Adresse électronique du responsable hiérarchique

Ministère de la Culture
Ministère de la Justice
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de l'Action et des comptes publics
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère de l'Economie et des finances
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Ministère de l'Intérieur
Ministère des Armées
Ministère sociaux
Services du Premier ministre



**FORMATION INTERMINISTÉRIELLE DE FORMATEURS INTERNES
A LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES S'APPUYANT SUR LE DOSSIER
« RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE » (RAEP)**

FICHE DE CANDIDATURE

Cette fiche de candidature est à faire parvenir à SRH/SDDPRS/BFCDC et DGAFP avant le 28 septembre 2018, délai de rigueur aux adresses suivantes : bureauformco.sg@agriculture.gouv.fr et latifa.benabou-lucido@finances.gouv.fr

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CANDIDAT ET A SON SERVICE D'AFFECTATION

Nom et prénom :

Année de naissance :

Catégorie : A B

Statut : titulaire contractuel

Fonction actuelle :

Date d'installation sur le poste :

Téléphone

Adresse électronique :

Adresse administrative :

Service d'affectation :

Nom du responsable hiérarchique :

Qualité :

Adresse électronique :

II. EXPÉRIENCE RELATIVE A L'ÉLABORATION DU DOSSIER RAEP ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Avez-vous déjà élaboré, à titre personnel, un dossier RAEP : Oui Non

Si oui, en préciser le cadre : Concours Examen professionnel Autre

Avez-vous déjà accompagné des agents à l'élaboration du dossier RAEP : Oui Non

Avez-vous bénéficié d'une formation de formateurs à la pédagogie : Oui Non

Si oui, indiquer l'année, l'organisme et le volume horaire de(s) la formation(s) suivie(s) :

Décrire en quelques lignes votre expérience relative à l'accompagnement des agents à l'élaboration du dossier RAEP :

III. MOTIVATIONS

Indiquer vos motivations pour participer à cette formation :

IV. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e)

m'engage à suivre cette formation à distance pour accéder aux ressources pédagogiques mis à la disposition des stagiaires (avant la formation) et en présentiel pendant deux jours, les 29 et 30 novembre 2018 ou les 11 et 12 décembre 2018.

Date :

Signature du candidat

V. AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE

<input type="checkbox"/>	AVIS	FAVORABLE
<input type="checkbox"/> AVIS DEFAVORABLE		
Observations du responsable hiérarchique (motivations....) :		

Date :

Signature du responsable hiérarchique



**SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE
DES AGENTS DE L'ÉTAT 2018-2020**

Groupe de travail : Mutualisation des actions
menées dans le cadre des préparations de concours

**Cahier des charges de la formation interministérielle de formateurs internes à la préparation aux
épreuves s'appuyant sur le dossier RAEP**

Validé lors de la réunion du GT du 6 juillet 2018



Objectif de la formation

Former des formateurs internes pour accompagner à l'élaboration du dossier RAEP et à la préparation de l'épreuve orale s'appuyant sur le dossier RAEP.

Public

Agents volontaires et motivés se sentant concernés par l'appui et l'accompagnement aux agents dans leurs perspectives d'évolution de carrière, ou pressentis par leur administration pour l'accompagnement des agents à la préparation de concours et d'examens professionnels.

Pré-requis : Formation ouverte aux agents de catégorie A et B. Avoir accompagné des agents à la rédaction ou au remplissage du dossier RAEP.

Compétences visées

Se positionner en tant que formateur

- ✓ Analyser les attentes de formation et concevoir une action de formation en adéquation avec les profils du public accueilli en formation ;
- ✓ Animer l'action de formation et mobiliser des méthodes pédagogiques appropriées ;
- ✓ Maîtriser le contenu de la formation et transmettre des savoirs théoriques et méthodologiques ;
- ✓ Évaluer les acquisitions de connaissances des stagiaires ;
- ✓ Développer des postures de conseil, d'accompagnement et d'intervention en formation.

Maîtriser le contenu de la formation

- ✓ La RAEP : contexte, enjeux et finalités ;
- ✓ La méthodologie pour la constitution du dossier RAEP ;
- ✓ L'épreuve orale : les attentes du jury (connaissances, expériences et postures du candidat) ; structuration de l'exposé oral ; gestion du temps ; positionnement face aux membres du jury ; modalités de réponse aux questions du jury ; mise en situation de management, le cas échéant,

Contenu

- ✓ Apports théoriques et pratiques sur le **rôle de formateur** et les compétences requises pour animer une action de formation notamment pour la formation à l'oral d'une épreuve de concours ;
- ✓ Apports théoriques et pratiques sur la **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** (RAEP). Rappel des fondamentaux du dossier RAEP et contextualisation en fonction des environnements professionnels ; guide de remplissage du dossier RAEP ;
- ✓ Les **méthodes d'accompagnement à l'oral** à partir du dossier RAEP ;
- ✓ Organisation des oraux fictifs et leur évaluation ;
- ✓ Les **méthodes d'évaluation** de la formation : évaluation en présentiel à la fin de la formation et évaluation différée.

Modalités de formation

Formation hybride

- ✓ Formation à distance : connaissances théoriques ;
- ✓ Formation en présentiel : échanges avec les stagiaires à partir des documents mis à disposition en ligne.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Approche participative : travail en groupe et/ou en sous-groupe ;
- ✓ Exposé ; mise en situation et simulation vidéoscopées ; études de cas...

Durée de la formation : deux jours consécutifs.

Lieu de la formation : locaux de l'IGPDE

Modalités d'évaluation : évaluation en présentiel à la fin de la formation et évaluation différée.

Financement de l'action de formation :

- ✓ DGAFP pour l'année 2018.